

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

**NEUVIÈME ANNÉE N°1024 DU 23 AVRIL 2014**

1801/2014 : 213<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## LA PENSÉE DE LA SEMAINE

«L'être humain a deux grands problèmes : le premier est de savoir quand commencer, le second est de savoir quand s'arrêter».

PAULO COELHO

**2014**

**ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE**

LE RETOUR  
DE  
L' OCTROI DE MER

LES RAISONS  
DE  
LA GRÈVE  
DE  
JOCELYN PINARD

# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 11

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 15

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 18

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 19

L'AGENDA page 21

Nombre de pages :23

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**  
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

## ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**  
**wesleyAminata.**

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

**L'OCTROI DE MER EST DE RETOUR**

Et voilà que l'on reparle de l'octroi de mer, cet impôt colonial que l'UE n'aime pas ainsi que la France ce qui en a fait dans certains milieux l'expression d'une souveraineté qui n'existe pas . En effet, le parlement européen a voté un nouveau délai , décembre 2014 , pour son extinction . Simultanément , la commission européenne a prévu dans son calendrier une réunion en juillet au cours de laquelle la France devra présenter un bilan de l'application du dernier dispositif. L'objectif des européens est de supprimer cet impôt qui curieusement les gêne. Il y a incontestablement un acharnement des fonctionnaires de Bruxelles contre cet impôt qui n'existe que dans les colonies françaises dont le poids économique et financier est dérisoire . En réalité , les européens veulent nous montrer qu'il y a des règles européennes dans le domaine économique et celles ci doivent être appliquées par tous quelque soit leur poids économique et leur statut politique. Cette volonté de nous imposer ces règles est d'autant plus curieuse que la méthode utilisée est contraire au droit international de la décolonisation qui dans la hiérarchie des normes en vigueur en Europe est supérieur au droit européen. Le droit international reconnaît et protège l'identité de la Guadeloupe. Rien ne devrait se faire en Guadeloupe sans consultation de la population . Nous sommes hostiles à l'octroi de mer pour d'autres motifs que ceux utilisés par les européens. Nous estimons qu'il faut moderniser notre fiscalité qui est complexe et inadaptée en la mettant au service de notre croissance économique. L'octroi de mer sera remplacée par la TVA dont les taux vont être augmentés. Par ailleurs , les ressources de nos collectivités locales seront réaménagées car il est extrêmement

dangereux de faire dépendre le fonctionnement des collectivités publiques de ressources liées à l'importation. Alors profitons de ce retour pour faire évoluer dans le bon sens l'ensemble de notre fiscalité.

# **A**FFAIRES NATIONALES

## **POLITIQUE**

### **L'UGTG EXPLIQUE LA GRÈVE DE LA FAIM DE JOCELYN PINARD**

Sur son site internet , l'UGTG explique les motifs de la grève. L'analyse :

« Pour bien comprendre, il convient de distinguer deux périodes : 2001-2005 et 2011 et après.

I - En 2001, La station TOTAL de Valkanaers à Goubeyre est liquidée. Le fonds de commerce appartenant au Groupe TOTAL, les contrats de travail des 11 salariés auraient dû être transférés au propriétaire du fonds, en l'occurrence TOTAL, en vertu des dispositions de l'article L122-12 ancien du code du travail. TOTAL s'y oppose en déclarant la ruine du fond de commerce.

Maître Dumoulin, « en accord avec TOTAL », prononça le licenciement des 11 salariés.

A l'issue de cette liquidation d'entreprise et de ces 11 licenciements, six d'entre eux dont Jocelyn PINARD, décident de créer leur propre entreprise afin de reprendre l'activité de vente de carburants. TOTAL s'y oppose et réaffirme que le fond est en ruine et les bâtiments voués à la démolition.

En fait, il s'agissait là d'une sombre manœuvre destinée à écarter les « 6 meneurs de l'UGTG » de la reprise d'entreprise et permettre à TOTAL de se soustraire de son obligation de reprise des contrats de travail en application de l'article L122-12 ancien du code du travail qui prévoit le transfert des contrats de travail au propriétaire

du fond de commerce.

Mais les 6 salariés restent déterminés et créent leur propre société (SODISCA) en 2005 et signent dans la foulée un contrat de location gérance avec TOTAL. Le Groupe TOTAL investit plus de 250000 euros pour la mise en état du site. La reprise d'activité met fin à la ruine du fonds de commerce. Il n'y a jamais eu de ruine du fonds de commerce. Les licenciements prononcés sont nuls. Nous sommes alors en présence d'une cessation temporaire d'activités et TOTAL devait réintégrer, indemniser les 11 salariés sur la période 2001-2005. TOTAL n'en fera rien malgré plusieurs interpellations.

Aujourd'hui, TOTAL se cache derrière une prétendue prescription pour ne point assumer cette responsabilité et cela, encore une fois, au mépris des dispositions du code du travail alors que nous sommes bien en présence de l'organisation frauduleuse de la ruine du fonds de commerce pour se soustraire à des obligations légales.

II – En 2011, SODISCA (société créée par PINARD et les autres salariés) est liquidée. TOTAL met en œuvre, avec le liquidateur, le même scénario. Le personnel est licencié. Jocelyn PINARD, salarié protégé, est lui aussi licencié et l'autorisation de licenciement de l'inspecteur du travail comporte une mention précisant « que le propriétaire atteste de la ruine ultérieure du fonds » (lire annexe 3). Les licenciements sont donc prononcés alors qu'aucune ruine de fonds de commerce n'est établit.

TOTAL, une nouvelle fois, organise la ruine du fonds de commerce pour se soustraire à l'application de l'article L1224-1 nouveau du code du travail qui prévoit le transfert des contrats de travail au propriétaire du fond de commerce suite à la liquidation de la SODISCA.

Comme sur la précédente période, TOTAL met en avant la ruine du fonds de commerce sans avancer aucun argument sur la nature, sur les indicateurs et autres critères qui déterminent qu'un fonds est en ruine car ni la fermeture de la station, ni l'absence de clientèle, ni les pompes et autres matériels défectueux ou dégradés ne veulent dire qu'un fonds soit ruiné.

Pour rappel, sur la première période (2001-2005), le fonds de commerce a été déclaré « en ruine » et la station est restée close

et abandonnée durant 4 années. Total avait, à l'époque, envisagé la vente et même la démolition des bâtiments. Et pourtant Total investira plus 250 000 euros notamment en pompes, tuyauteries et bâtiments pour sa remise en état avant de procéder à sa mise en location gérance par la SODISCA.

De plus, Total continue à verser un loyer annuel de plus 80 000 euros pour le bail commercial de la station Valkanaers à Gourbeyre auprès de la société SIPAR. Curieux tout de même pour un fonds en ruine et fermé depuis plusieurs années.

En outre, dans un courrier daté d'avril 2014, TOTAL prévoit de « déprécier la valeur du fonds de commerce inscrite dans ses comptes sociaux pour la ramener à zéro ». Cela prouve donc que ce fonds existe dans ses comptes sociaux et qu'il a une valeur certaine.

TOTAL prétend également que c'est seulement en Mars 2013 qu'elle a pu reprendre possession du site. Pourquoi ce délai alors que la SODISCA a été liquidée en 2011 et le personnel licencié à la même époque. Il y a là, une nouvelle manœuvre pour argumenter « la ruine du fonds de commerce ».

La notion de « ruine du fonds de commerce » constitue donc un critère particulièrement aléatoire que Total met en avant en fonction de ses objectifs stratégiques ».

## **COURAGE JOCELYN**

### **LE NOUVEAU PLAN DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

Le Conseil départemental de prévention de la délinquance présidé par le préfet a présenté son plan d'actions 2014/2017. Ce Plan, qui s'appuie sur la sensibilisation de la population et la mise en œuvre d'actions de proximité, cible trois priorités :

#### **1. « les jeunes, les plus exposés à la délinquance »**

Sept actions visent à prévenir la récidive, lutter contre le décrochage scolaire, agir contre les violences en milieu scolaire, sécuriser les abords des établissements scolaires, soutenir la parentalité et améliorer les relations jeunes/forces de sécurité.

## **2. « les femmes et les violences intrafamiliales »**

Il s'agira d'améliorer et renforcer l'accueil et prise en charge des victimes, de les aider à atteindre l'autonomie et de coordonner les actions du partenariat local.

## **3. « la tranquillité publique »**

Des actions seront menées pour mettre en œuvre les schémas de tranquillité publique, lutter contre la circulation des armes, mieux prendre en compte la sécurité dans l'espace urbain et l'espace public, réduire les comportements déviants dans l'espace public (alcoolisme, bruit, etc.). Il faut savoir que depuis le début de l'année, les autorités ont enregistré une baisse de 15% des cambriolages et de 43% des braquages. Mais les mauvais chiffres de 2013 restent très présents dans les esprits : + 7,2% de la délinquance générale au 1er semestre.

## **ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE**

### **ZONE EURO : DÉFICIT PUBLIC MAÎTRISÉ ET CROISSANCE EN HAUSSE**

Bonnes nouvelles pour la zone euro. Celle-ci a ramené son déficit public à 3% du Produit intérieur brut (PIB) en 2013, selon des données officielles publiées mercredi. En 2011 et 2012, le déficit public de l'ensemble de la zone euro s'était établi à 4,1% du PIB puis à 3,7% du PIB. Il se montait encore à 6,2% en 2010, aux prémices de la crise de la zone euro, selon les données publiées par l'office européen des statistiques, Eurostat. Cependant, cet effort de réduction budgétaire masque d'importantes disparités entre la France qui affiche un déficit de 4,3% tandis que l'Allemagne est parvenue à une situation proche de l'équilibre.

De son côté, l'activité privée en zone euro a enregistré en avril sa plus forte croissance en près de trois ans, entraînant des créations de postes dans toute la région, a indiqué mercredi le cabinet Markit qui publie l'indicateur PMI. Le PMI composite de la zone euro s'est établi à 54,0 selon une première estimation, soit son plus haut niveau en 35 mois, après avoir atteint 53,1 en mars. Lorsqu'il

dépasse les 50 points, cela signifie que l'activité progresse, tandis qu'elle se replie s'il est en dessous de ce seuil. Ces données devraient se traduire par une croissance de 0,5% au deuxième trimestre, après un PIB en hausse de 0,4% en début d'année, estime-t-on chez Markit, mais la meilleure nouvelle reste l'inversion de la courbe du chômage pour la première fois depuis le printemps 2011. Cette tendance témoigne de la confiance des entreprises quant à la solidité et la viabilité de la reprise. Les créations de postes restent toutefois modérées dans le secteur manufacturier comme dans le secteur des services, de nombreuses entreprises s'efforçant toujours de limiter leurs coûts pour améliorer leur compétitivité, souligne le cabinet. Dans le détail, en dehors du noyau franco-allemand, l'activité progresse à son rythme le plus élevé depuis février 2011. Cette accélération touche aussi bien le secteur manufacturier (indice PMI à 53,3) que le secteur des services (indice PMI à 53,1, un plus haut de 34 mois).

## **LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA FRANCE POUR LES TROIS ANS À VENIR**

Le gouvernement français a livré, mercredi, ses prévisions budgétaires pour les trois prochaines années, soit jusqu'à la fin du quinquennat. Les voici.

**Croissance** : 0,3 % en 2013, 1 % en 2014, 1,7 % en 2015, 2,25 % en 2016, 2,25 % en 2017 (cliquez ici pour en savoir plus).

**Déficit public** : le gouvernement prévoit qu'il atteigne 3,8 % du PIB en 2014, puis 3 % en 2015. Bercy promet 4 milliards d'euros d'économies supplémentaires dès 2014. (cliquez ici pour en savoir plus)

**Dettes publiques** : 93,5 % en 2013, 95,6 % en 2014, 95,6 % en 2015, 94,2 % en 2016, 91,9 % en 2017.

**Dépenses publiques** : le gouvernement prévoit qu'elles atteignent 56,7 % du PIB en 2014, 53,5 % en 2017.

**Endettement** : le gouvernement prévoit une diminution du taux de l'endettement à partir de 2016.

**Pacte de responsabilité** : le gouvernement prévoit que ce pacte



génère 200 000 emplois, hors CICE, sur 2014-2017. Pour Bercy, ce pacte permettra de gagner 0,5 point de croissance d'ici à 2017.

**Impôts** : les prélèvements obligatoires commenceront à baisser en 2015, assure Bercy (45,9 % en 2013, 45,9 % en 2014, 45,6 % en 2015, 45,4 % en 2016, 45,3 % en 2017).

**Fonctionnaires** : le gel du point d'indice des fonctionnaires confirmé jusqu'en 2017.

**Consommation** : pour Bercy, la croissance de la consommation reste terne en 2014 (+ 0,8 %), plus vigoureuse en 2016 (+ 2,2 %).

**Inflation** : le gouvernement prévoit une accélération modérée de l'inflation en 2014 (+ 1,2 %) et 2015 (+ 1,5 %).

## **LA GUERRE ENTRE LES APPLICATIONS DE MESSAGERIE**

L'application de messagerie, rachetée en début d'année par Facebook, annonce sur son blog compter désormais 500 millions d'utilisateurs actifs. C'est plus que ce que revendiquent les applications concurrentes et notamment Line, WeChat ou Kakaotalk. Racheté à prix d'or par Facebook \_ mais toujours en attente des dernières autorisation qui officialiseront cette acquisition \_ , l'application de messagerie WhatsApp revendique désormais 500.000 utilisateurs. Un chiffre symbolique à mi-chemin des ambitions affichées du patron de Facebook. Mark Zuckerberg répète en effet régulièrement depuis le rachat que WhatsApp atteindra un jour le milliard d'utilisateurs. Lors de son rachat par Facebook, WhatsApp recensait 450 millions d'utilisateurs et 430 en tout début d'année. Le nombre des utilisateurs décompté est affirme la direction de WhatsApp celui des personnes qui utilisent véritablement l'application et non pas celui du nombre de comptes ouverts. « Au cours des derniers mois, nous avons progressé très vite dans des pays tels que le Brésil, l'Inde, le Mexique et la Russie » explique le blog de l'application. Et d'ajouter que chaque jours les utilisateurs échangent plus de 700 millions de photos et 100 millions de vidéos. WhatsApp est resté relativement discret sur ce résultat, se contentant d'un billet de blog et d'un message laconique sur Twitter. Mais dans le secteur des applications de messagerie instantanées, la bataille fait rage afin de pouvoir

revendiquer un nombre croissant d'utilisateurs. Quitte à entretenir le flou entre les utilisateurs enregistrés qui ont simplement téléchargé l'application et ceux qui l'utilisent réellement. Début Avril, Line, l'application japonaise de messagerie \_ détenue par le coréen Naver Corp \_ a ainsi annoncé avoir dépassé la barre de 400 millions d'utilisateurs et a revendiqué plus de 10 milliards de messages envoyés quotidiennement et quelques 120 millions d'appels tous les jours. Line estime atteindre la barre des 500 millions d'utilisateurs en 2015. Mais selon certaines estimations le chiffre actuel serait plus proche de 200 millions d'utilisateurs actifs. De son côté WeChat, la messagerie instantanée chinoise qui appartient au groupe Tencent, affirme qu'elle compte chaque jour un million d'utilisateurs supplémentaires et que d'ores et déjà, chaque mois, 600 millions d'utilisateurs sont actifs. Là encore un certain flou existe et l'application ne compterait que 400 millions de membres véritablement actifs, dont les trois quarts en Chine. Quant à Kakaotalk, autre messagerie instantanée coréenne ne revendique que 140 millions d'utilisateurs à fin 2013 mais jusqu'à récemment elle n'était pas disponible à l'international. Mais au delà des chiffres sur le nombre d'utilisateurs, c'est bien la rentabilité du modèle économique de ces messageries qui reste au centre des interrogations. Alors que WhatsApp ne déclare aucun chiffre d'affaires (mais il aurait été de l'ordre de 20 millions de dollars en 2013 selon certaines estimations), Line annonce un chiffre d'affaires de 338 millions de dollars sans préciser si l'entreprise est bénéficiaire ou non. Kakaotalk de son côté vient d'annoncer un chiffre d'affaires de 203 millions de dollars et 59 millions de dollars de bénéfices. Quant à WeChat à défaut de donner des chiffres précis, la plate-forme multiplie les initiatives pour montrer qu'elle permet de monétiser les communications et qu'elle tend plutôt vers un modèle de réseau social ou de web marchand. EChat propose ainsi désormais dans la vente de billets d'avions.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

# AFFAIRES MONDIALES

## SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

### UN SOMMET POUR LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET

Sao Paulo accueille pendant deux jours NETMundial, une conférence internationale qui doit définir de nouveaux principes de régulation de la Toile, les Etats-Unis ayant accepté d'abandonner leur rôle central, après l'affaire Snowden. Entre tenants des libertés publiques, entreprises privées, Etats autoritaires, le compromis sera Une autre gouvernance de l'Internet est possible, mais laquelle ? C'est la question auxquels les participants au sommet NetMundial, qui se tient mercredi et jeudi à Sao Paulo, devront tenter de répondre. Organisée à l'initiative du Brésil, un pays où les révélations d'Edward Snowden sur le programme d'espionnage à grande échelle de l'Agence américaine du renseignement (NSA) ont provoqué une vive émotion, notamment de la présidente Dilma Roussef, cette réunion multipartite accueillera des représentants de gouvernements, d'associations et d'organisations de 87 pays. Elle doit définir les principes d'une nouvelle gouvernance de l'Internet, les Etats-Unis ayant accepté le mois dernier d'abandonner leur rôle central dans la gestion des noms de domaine et de préparer la transition vers un contrôle multilatéral. Un projet de résolution circule déjà, mais il est jugé trop flou. Et pour cause : certains points de vue sont irréconciliables. Ainsi la Chine, soutenue par la Russie notamment, propose de confier ce contrôle aux Nations Unies. De nombreuses voix se sont fait entendre pour souligner le risque d'affaiblir la protection des libertés des internautes et de laisser faire la censure. « Beaucoup de pays considèrent encore qu'une organisation purement gouvernementale serait bien plus confortable » relève ainsi Vint Cerf, l'un des pères de l'Internet, désormais « évangéliste Internet en chef » chez Google. Neelie Kroes, la Commissaire européenne en charge des questions numériques, avait également exprimé que les Nations Unies n'étaient pas le bon organisme pour superviser l'Internet. Elle a également estimé que le document de travail des résolutions finales était « inutilement faible » sur la question des droits de l'homme : « la gouvernance de l'Internet ne doit pas seulement y être sensible

mais les respecter et les promouvoir » indique-t-elle dans un courriel aux organisateurs qu'elle a publié sur son blog. L'autre piste est de faire évoluer l'Icann, l'association chargée de l'attribution des noms de domaines (les adresses en .com, .fr etc), créée en 1998 à l'initiative de Washington, pour lui succéder dans l'administration de l'Internet. Implantée en Californie, l'Icann relève du département du Commerce américain, via l'administration nationale des télécommunications et des technologies de l'information (NTIA) : cette dernière s'est dit prête le 14 mars dernier à engager « la phase finale de la privatisation du système des noms de domaine », c'est-à-dire à renoncer à superviser l'Icann, avec laquelle elle est sous contrat, jusqu'en septembre 2015. Une transition vers un nouveau statut est engagée d'ici à fin 2015. Mais elle pourrait être repoussée. Outre le contrôle américain de l'Internet, les pays du Sud, le Brésil en tête, font aussi valoir que les 13 serveurs dits « racine », qui hébergent les données permettant le bon fonctionnement des noms de domaine et des services qui utilisent ce système, se trouvent tous dans l'hémisphère Nord : neuf aux Etats-Unis, trois en Europe, un au Japon.

## **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

### **HAÏTI : DÉPÔT AU PARLEMENT D'UN PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF**

La ministre des finances, Marie Carmelle Jean Marie, a fait le dépôt hier à la chambre basse du projet de budget rectificatif 2013-2014. Au cours des dernières semaines la ministre des finances avait eu plusieurs séances de travail avec les membres de la commission finance autour des grandes orientations de ce budget. La commission finance devra à partir de ce mercredi plancher sur ce projet de loi considéré comme prioritaire par le gouvernement. Le président de la commission finance de la chambre des députés, Antoine Rodon Bien Aimé, a révélé que des fonds ont été alloués pour des ajustements de salaire en faveur des enseignants, du personnel médical et des policiers. Cette décision est applaudie par le parlementaire rappelant que ces fonctionnaires constituent la force vitale de la nation. Le projet de budget rectificatif a été revu à la baisse et se chiffre à 118 milliards de gourdes. Le précédent budget, reconduit en 2013 était de 131 milliards de gourdes. Pour

le député Bien Aimé le gouvernement a revu à la baisse ses prévisions de recettes en tenant compte de la situation économique. Le gouvernement n'a pas inséré dans le budget certaines promesses de financement des bailleurs de fonds internationaux. On note également que la ministre des finances s'est évertuée à éliminer les dépenses non essentielles au fonctionnement de l'administration publique. Des allocations pour les frais de voyage, les per diem, l'achat de véhicules ont été supprimées, révèle le député Bien Aimé dénonçant une pratique d'acquisition de nouveaux matériels de bureau et de véhicules pour chaque nouveau ministre. Le budget rectificatif prend en compte les 6 derniers mois de l'exercice 2013-2014.

## **HAÏTI : NÉGOCIATIONS DANS L'ÉDUCATION NATIONALE**

Le ministre de l'éducation, Nesmy Manigat, annonce que l'Etat accordera, dans les prochaines semaines, 30 à 60 % d'augmentation de salaire aux enseignants. Plus de 600 millions de gourdes sont disponibles dans le budget rectificatif qui a été récemment approuvé en Conseil des Ministres. Le ministre Manigat soutient qu'il s'agit d'une étape importante dans l'effort visant à satisfaire les revendications des syndicats d'enseignants. Les ajustements de salaire avaient été promis par le gouvernement afin de mettre un terme à la grève des enseignants au début de l'année. Cette semaine le ministre Manigat, les dirigeants des syndicats d'enseignants et les membres des commissions parlementaires devront réaliser une séance de travail afin d'évaluer les progrès enregistrés. Le ministère de l'éducation s'était également engagé à améliorer les conditions de travail du personnel enseignant et des cadres de l'administration scolaire. Le gouvernement veut se donner les moyens pour appliquer fidèlement le protocole d'accord qui avait été paraphé par les responsables du ministère de l'éducation et les dirigeants des syndicats d'enseignants, promet M. Manigat. L'augmentation pour les différentes catégories de personnel sera effective quand les législateurs auront approuvé le projet de budget rectificatif 2013- 2014. Les fonds disponibles permettront de couvrir la période avril à septembre 2014, indique le ministre assurant que les professeurs à chaires simple, les professeurs suppléants, les surveillants généraux, les professeurs à temps plein, les censeurs, les directeurs d'écoles et les instituteurs bénéficieront de cet ajustement salarial. Dans le même temps le ministre Manigat annonce que 7 000 nouveaux dossiers

d'enseignants ont été régularisés. Plus de 200 millions gourdes additionnels sont disponibles dans le Trésor Public pour rémunérer ces enseignants. 6.7 Milliards de gourdes à 8.4 milliards de gourdes, révèle le ministre de l'éducation promettant de poursuivre les réformes en vue d'améliorer la qualité de l'éducation.

## **BRÉSIL : VIOLENTES ÉMEUTES**

C'est au son des cris de protestation et à la lumière des pneus qui flambent que des jeunes d'une favela du quartier de Copacabana ont manifesté leur colère mardi soir. A l'origine de celle-ci, la mort d'un homme de 25 ans, Douglas Rafael da Silva Pereira. Danseur et DJ de la favela Pavao-Pavaozinh, il aurait été battu à mort par les policiers de l'UPP (Unité de police de pacificatrice) après avoir voulu échapper à un échange de tirs entre forces de l'ordre et trafiquants. S'étant réfugié dans une crèche, pris pour un trafiquant, il aurait été roué de coups. Il n'en fallait pas plus pour provoquer ce que des habitants ont qualifié de « révolution des jeunes ». Deux grandes artères et un tunnel ont été fermés à la circulation par les autorités pour faire face à la manifestation qui regroupait plusieurs dizaines de personnes, provoquant ainsi d'importants embouteillages jusque dans le quartier voisin d'Ipanema. Comme souvent au Brésil, la manifestation a été marquée par des scènes de violences qui auraient fait au moins un mort, un homme de 30 ans dont l'identité n'est pas connue et qui aurait reçu une balle dans la tête. La police brésilienne, prudente, a indiqué dans un communiqué que les blessures ayant entraîné le décès de Douglas Rafael da Silva Pereira "sont compatibles avec une mort occasionnée par une chute". Selon la même source, témoins et habitants seront convoqués pour témoigner. A quelques semaines du début de la Coupe du Monde de football, le climat brésilien est particulièrement explosif. Une partie de la politique qui est menée en vue de son organisation ne plaît pas à tout le monde. D'immenses manifestations ont eu lieu en juin dernier à l'occasion de la Coupe des confédérations, contre la hausse des prix des transports, la corruption et les investissements publics pour les grands événements sportifs. Une partie de la population considère en effet que ceux-ci pourraient plutôt être dirigés vers l'amélioration du service public, la santé et l'éducation notamment. En février, une autre manifestation de ce type avait eu lieu à Rio de Janeiro, réunissant au moins un millier de personnes à la gare principale de la ville "Centro do Brasil". Là encore l'objet de la

colère était l'augmentation du prix du ticket de bus. Enfin, samedi dernier, plusieurs dizaines de manifestants sont descendus dans les rues de la ville pour manifester contre la mort de deux jeunes gens au cours d'une intervention policière. Au moins une demi-douzaine de véhicules ont été incendiés pendant les événements. En prévision du Mondial de football, ont été installées 39 unités de police pacificatrice dans les favelas afin d'en limiter l'activité criminelle et d'en chasser les trafiquants. Les méthodes utilisées sont critiquées par une partie de la population. Les UPP sont depuis peu l'objet d'un nombre accru d'attaques de la part des trafiquants qui perdent du terrain. Certains spécialistes de la question de la violence au Brésil attribuent également à ces derniers l'origine, au moins de certaines, des manifestations.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**

## **MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX**

### **ASIE**

Les Bourses asiatiques continuent d'évoluer de manière erratique, partagées entre les signes positifs en provenance de l'économie américaine, et la faiblesse persistante de l'activité chinoise, sans compter la crise ukrainienne qui se prolonge. Parmi les marchés en hausse, l'indice Nikkei gagne 0,8% peu avant la clôture à Tokyo, tandis que Sydney monte de 0,7%, Bangkok gagne 0,4% et Bombay avance de 0,5% selon l'indice BSE Sensex. La plupart des autres marchés pointent en baisse, à commencer par Hong Kong (-0,8% pour le Hang Seng en séance), suivi de Shanghai (-0,4% pour l'indice composite), Taiwan (-0,2% pour le Taiex), Séoul (-0,1% pour le Kospi) et Singapour (-0,6% pour l'indice Straits Times). Ce matin, le cabinet Markit et la banque HSBC ont publié leur indice mensuel d'activité manufacturière préliminaire pour la Chine. Cet indice "Flash PMI" a confirmé la faiblesse actuelle de l'activité, en s'inscrivant en légère hausse (48,3 contre 48 en mars), mais restant sous la barre des 50, qui sépare l'expansion de la contraction. La semaine dernière, le gouvernement chinois avait indiqué que la croissance du PIB de la Chine avait ralenti au 1er trimestre à 7,4% après 7,7% au 4ème trimestre 2013. Les analystes financiers sont de plus en plus nombreux à douter de

l'objectif annuel de 7,5% de croissance que s'est fixé Pékin pour 2014.

## ÉTATS UNIS

Wall Street, qui avait encore grimpé mardi avec l'actualité des fusions et acquisitions, a terminé dans le rouge ce mercredi soir, après une déception aujourd'hui concernant les ventes de logements neufs aux Etats-Unis. Les publications trimestrielles des entreprises cotées sont extrêmement nombreuses outre-Atlantique et ressortent dans l'ensemble rassurantes, alors que les attentes étaient élevées. Ce soir, c'est au tour d'Apple et de Facebook de se livrer à cet exercice... Le DJIA a reculé de 0,08% à 16.501 pts, le Nasdaq a abandonné 0,83% à 4.126 pts, et le S&P500 a cédé 0,22% à 1.875 pts. D'après le Département américain au commerce ce mercredi, les ventes de logements neufs aux Etats-Unis pour le mois de mars 2014 ont chuté à 384.000 unités, contre un consensus de place de 455.000 et un rythme de 449.000 en données révisées, pour le mois antérieur. Ce rythme annuel ajusté des variations saisonnières de 384.000 unités représente une chute de 14,5% par rapport au mois antérieur. Il s'agit aussi du plus bas niveau des ventes de logements neufs aux USA depuis le mois de juillet. Le prix médian des logements a atteint 290.000\$ environ en mars, en croissance de 12,6% en glissement annuel. En comparaison de l'an dernier, les ventes dans le neuf pour le mois de mars ont trébuché de 13,3%. L'indice d'activité manufacturière Markit PMI américain du mois d'avril 2014 est ressorti à 55,4, contre 56,3 de consensus de place et 55,5 pour sa lecture finale de mars. Il traduit donc une relative stabilité de l'expansion dans le secteur.

## EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé dans le rouge mercredi après trois séances consécutives de hausse, des signes de ralentissement en Chine et les inquiétudes accrues autour de l'Ukraine l'ayant emporté sur les bons indicateurs européens. La publication de résultats décevants dans le secteur technologique, notamment du suédois Ericsson et du britannique ARM, a encouragé les prises de profits après des gains de 3,5% sur les marchés européens en trois séances. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en baisse de 0,74% à 4.451,08 points. Le Footsie britannique cède 0,11% et le Dax



allemand 0,58%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a perdu 0,74% et le FTSEurofirst 300 a cédé 0,57%. Les Bourses de Milan (-1,18%) et d'Athènes (-2,42%) ont accusé les plus nets reculs de la journée.

## CHANGE

L'euro restait en légère hausse face au dollar mercredi, aidé par des indicateurs encourageants sur la vigueur de l'activité économique en zone euro, mais la prudence restait tout de même de mise. Vers 16H00 GMT, la monnaie européenne valait 1,3816 dollar, contre 1,3804 dollar mardi vers 21H00 GMT. L'euro baissait face à la monnaie nippone, à 141,26 yens - après être monté vers 06H10 GMT à 142 yens, son plus haut niveau en deux semaines et demi - contre 141,65 yens mardi soir. Le dollar aussi reculait face à la devise japonaise, à 102,25 yens contre 102,60 yens la veille. Selon des chiffres publiés mercredi, l'activité privée en zone euro a enregistré en avril sa plus forte croissance en près de trois ans, entraînant des créations de postes dans toute la région. Vers 16H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 82,37 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,6772 dollar pour une livre. La devise suisse progressait face à l'euro, à 1,2194 franc suisse pour un euro - après avoir atteint vers 06H15 GMT 1,2224 franc, son niveau le plus faible en un peu plus de deux semaines - comme face au billet vert, à 0,8826 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2380 yuans pour un dollar - un nouveau plus bas en clôture en 14 mois - contre 6,2370 yuans la veille, son précédent niveau le plus faible depuis fin février 2013. L'once d'or a fini à 1.285,25 dollars au fixing du soir, contre 1.286,75 dollars mardi.

## MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole ont fini en légère baisse à New York mercredi, affaiblis par l'annonce d'une nouvelle hausse hebdomadaire des stocks de brut aux Etats-Unis qui a porté ces réserves à un niveau record. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en juin, dont c'était le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, a cédé 31 cents à 101,44 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour même référence a fini à 109,11 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en baisse de 16 cents par

rapport à la clôture de mardi. Les cours de l'or noir, hésitant dès l'ouverture new-yorkaise, ont poursuivi leur oscillation après la parution d'un rapport qui a montré que les réserves d'or noir aux Etats-Unis avaient bondi à leur plus haut niveau depuis 1982, date de la parution des chiffres hebdomadaires du département américain de l'Energie.

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

# MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

## LA LOI ALUR EST PUBLIÉE

Réforme des professions immobilières, encadrement des loyers et garantie universelle des loyers, lutte contre l'habitat indigne, modernisation des documents d'urbanisme, la loi ALUR est finalement publiée à l'issue d'un long parcours parlementaire et après que le Conseil Constitutionnel en ait validé l'essentiel.

### Le PLU

L'élaboration du PLU sera transférée à l'interco dans les trois ans de l'entrée en vigueur du texte, sauf opposition de 25 % des communes représentant 20 % de la population. Le texte a aussi pour objectif de lutter contre l'artificialisation des sols et de promouvoir la densification. Ainsi, le rapport de présentation du schéma de cohérence territoriale (Scot) devra, désormais, comporter l'analyse des capacités de densification. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU devra, lui, présenter une analyse de la consommation d'espace et fixer un objectif chiffré de limitation de celle-ci. Enfin, il analysera les possibilités de densification. Les réserves foncières identifiées dans les PLU (zones dites « 2AU ») qui n'auront fait l'objet d'aucun projet d'aménagement ou d'acquisition foncière au bout de douze ans seront considérées comme zones naturelles ou agricoles. Au chapitre de la modernisation des documents d'urbanisme, le Scot est confirmé dans son rôle de document intégrateur de l'ensemble des schémas et normes locales. En ce qui concerne le volet foncier,

la loi prévoit que l'Etat peut mettre en place un EPF dont le périmètre se superpose avec celui d'un EPF local créé avant le 26 juin 2013, avec l'accord des établissements publics de coopération intercommunale et de leurs communes non membres concernées par la superposition.

## **Habitat indigne et copropriétés dégradées -**

La loi prévoit un transfert automatique de la police du maire en la matière au président de l'EPCI à fiscalité propre, transfert qui ne s'appliquera pas aux communes qui s'y opposent. De la même manière, le préfet délèguera ses pouvoirs en la matière aux EPCI ayant signé une convention de délégation des aides à la pierre, première étape vers une unification aux mains d'une seule autorité des polices de l'habitat. Le traitement des copropriétés dégradées est étoffé d'une nouvelle procédure, la requalification, qui permettra une appropriation publique des immeubles les plus en difficulté via un EPF. De plus des mesures de prévention sont instaurées, comme l'instauration d'un diagnostic obligatoire des copropriétés, d'un fonds de travaux et d'un plan pluri - annuel de travaux. Ont été déclarées inconstitutionnelles certaines mesures relatives à la protection des locataires, considérés comme imposant une charge disproportionnée au propriétaires ou portant atteinte à l'exercice du droit de propriété, à la liberté contractuelle et aux droits des copropriétaires (art. 6 et 19 de la loi).

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD**

## **TABLEAU DE BORD**

### **LE SMIC**

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

### **INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS**

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

## INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

## INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

## POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

## OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

## DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 ( **4895** ménage et **3572** administration )

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

## PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

## EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) en février 2014:68 810 ( +0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 ( - 3,9 % sur trois mois ).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## **ENTREPRISES CRÉÉS**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5 004 (-10,9 %)

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

## **AGENDA DU MOIS D 'AVRIL 2014**

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de mars 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de mars 2014.

### **AVRIL 01**

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

### **AVRIL 05**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014. • Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS. • Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

### **AVRIL 08**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

### **AVRIL 12**

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

## **AVRIL 15**

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

## **AVRIL 20**

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

## **AVRIL 25**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

## **AVRIL 30**

- Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes.
- Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue.
- Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n°1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) .

**LA NATION À VOTRE SERVICE**